



Financement a posteriori des études en masso kinésithérapie : Financement de la formation par un Tiers, Apprentissage

Domaine FAQ : Formation Sanitaire et Social

Catégories : Formation Santé et Social

[J'ai suivi mes études en alternance : j'ai financé deux années de ma poche, et mon employeur a pris en charge deux autres années. Puis-je bénéficier du versement de l'aide ?](#)

[J'ai été aidé\(e\) par ma famille et par ma banque, qui m'ont prêté de l'argent pour payer mes années d'études. Puis-je malgré tout bénéficier du remboursement des années d'études ?](#)

[Retour à la FAQ](#)